

Présents :

- Mmes : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, BAUD Jérôme et ROSSET Mickaël.

Absents excusés :

- Mmes BOYAT Sylvie et BOINNARD MORALLET Laurence.
- Mr VAUTHAY Michael

Mme BOYAT Sylvie donne pouvoir à Mr MORAND Jean-Claude.

Mr VAUTHAY Michael donne pouvoir à Mr MENOUD Florian.

Retard :

- Mr VULLIEZ Christian

Ordre du jour :

- Dossier _ Route forestière des Replats
- Dossier _ Enfouissement réseaux secs le Sey, les Brons, Malaliutaz
- Dossier _ Investissement réseaux d'eau
- Décisions modificatives budgétaires
- Urbanisme
- Vote des subventions 2023
- Terrain Belle-Plagne
- Point sur le déneigement
- Point sur le dossier de la traversée du village
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h10. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose les comptes rendus de la réunion de conseil municipal du 03 novembre 2023 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1.Route des Replats

Des dégâts ont été constatés sur la route des Replats lors de l'exploitation forestière réalisée par la commune de la Baume. 3 entreprises ont été contactées et c'est la proposition de la Société de Dragage de la Haute Dranse (SDHD) qui a été retenue pour un montant de 6.140 € HT. Monsieur le maire propose de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention. Participeront financièrement à cette

rénovation pour 591 € chacun : la commune de la Baume, la montagne de Replats et le scieur. La somme de 1911 € restera à la charge de la commune de Seytroux.

Le conseil municipal délibère et approuve ces travaux à l'unanimité.

N° 2023/009/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 8		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude et ROSSET Mickaël.

ABSENTS EXCUSES : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

POUVOIRS : BOYAT Sylvie à MORAND Jean-Claude et VAUTHAY Michaël à MENOUD Florian.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de desserte à réaliser en forêt communale – ROUTE DES REPLATS
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts (ONF) proposent d'aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forêt communale de SEYTROUX, ainsi que de nombreuses parcelles privées, SECTION A sur le secteur de la montagne des REPLATS. Nature de la desserte : Piste de débardage afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'ONF. Le montant estimatif des travaux de desserte (maîtrise d'œuvre comprise) est de 6 140.00 € HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 6 140.00 € H.T. (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ Dépenses subventionnables

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 2456.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'ONF pour les travaux pré-cités
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en faveur de la desserte
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmis en-Sous-Préfecture le
Affiché le

2. Dossier _ Enfouissement réseaux secs le Sey, les Brons, Malaliutaz

L'estimatif avant l'appel d'offre s'élève à 526.045 €. Restent à la charge de la commune 135.584 € sur les travaux et 15.781 € de participation aux frais de fonctionnement du Syane.

Mr VULLIEZ Christian intègre la séance à 19h22.

Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux à l'unanimité.

3. Dossier _ investissement réseau d'eau.

La délibération aura lieu ultérieurement car le dossier est incomplet. Les problèmes de fuites proviennent généralement des compteurs : 30 compteurs ont été changés en 2023. Une défaillance générale de ces pièces a été remarquée. Un projet de rénovation du système de transmission de données depuis les réservoirs est également à l'étude.

4. Décisions modificatives budgétaires.

Transfer de ligne budgétaire pour la rémunération du personnel non titulaire : le conseil municipal délibère et approuve cette décision budgétaire à l'unanimité.

N° 2023/009/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 9		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie et VAUTHAY Michaël.

POUVOIRS : BOYAT Sylvie à MORAND Jean-Claude et VAUTHAY Michaël à MENOUD Florian.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative budgétaire n°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	230.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		1 795.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	230.00 €	1 795.00 €
D 6531 : Indemnités élus	765.00 €	
D 6535 : Formation élus	800.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	1 565.00 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude



Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Budget eau et assainissement : le conseil municipal délibère et approuve cette décision budgétaire à l'unanimité.

N° 2023/009/003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 9		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie et VAUTHAY Michaël.

POUVOIRS : BOYAT Sylvie à MORAND Jean-Claude et VAUTHAY Michaël à MENOUD Florian.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT _ Décision modificative budgétaire n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 604 : Achats d'études, prestations d...		4 732.83 €
D 61523 : Réseaux		1 400.00 €
D 626 : Frais postaux et de télécommun...		399.70 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 532.53 €
R 704 : Travaux		2 532.53 €
R 70878 : Remb. frais par des tiers		4 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		6 532.53 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le

5. Urbanisme

Compte-rendu de la réunion d'urbanisme du lundi 6 novembre 2023.

Dossiers étudiés :

ANNÉE		N° DOSSIER	REÇU LE	Étudié le	PÉTITIONNAIRE	PROJET	ADRESSE PROJET	PARCELLES
2023	PC	PC 074 271 23 B 0004	17-oct.-23	6-nov.-23	CARLTON Thomas	Construction maison individuelle	Aux Tates (Les Brons)	A 3305
2023	CUa	CUa 074 271 23 B 0047	24-oct.-23	6-nov.-23	NOVALPS	Vente Consorts ROSSET/VULLIEZ Didier	Les Meuniers	D 1025 (issue du 957)
2023	CUb	CUa 074 271 23 B 0048	27-oct.-23	6-nov.-23	Notaire MOYNE-PICART Eric(Annemasse)	Construction maison individuelle	Le Borgon	A 3271

Année	Numéro	Reçu le	Étudié le	Nom	Lieu	Vendeur	Acquéreur	Section et Numéro	Prix
2023	DIA 074 271 23 B 0017	24-oct-23	06-nov-23	NOVALPS	Les Meuniers	CHALLANDE Françoise	VULLIEZ Didier	D 1025 ; D 1030 ; D 1031	64 400,00 €

Compte-rendu de la réunion d'urbanisme du vendredi 17 novembre 2023.

Dossiers étudiés :

ANNÉE		N° DOSSIER	REÇU LE	Étudié le	PÉTITIONNAIRE	PROJET	ADRESSE PROJET	PARCELLES
2023	CUa	CUa 074 271 23 B 0049	9-nov.-23	17-nov.-23	NOVALPS	Vente GAHAN/JULHES	23 Impasse des Meuniers	D 959 ; D 994 ; D 995 ; D 991 ; D 1022 ; D 1024
2023	CUa	CUa 074 271 23 B 0050	16-nov.-23	17-nov.-23	NOVALPS	Vente indivision GIROD/DANIEL CROCHET Laurent	Les Rognieuses	A 2537
2023	DP	DP 074 271 23 B 0012	9-nov.-23	17-nov.-23	DWORAK Bogena	Abri pour 6 à 8 ruches (18 m²)	600 Route de Saint-Martin	B 472 ; B 2130 ; B 476 ; B 475

Année	Numéro	Reçu le	Étudié le	Nom	Lieu	Vendeur	Acquéreur	Section et Numéro	Prix
2023	DIA 074 271 23 B 0018	09-nov-23	17-nov-23	NOVALPS	69 Route des Champs Marmo	Consorts JUGE	COE Glen et BESWICK Amy	B 1084 ; B 3639	249 000,00 €
2023	DIA 074 271 23 B 0019	09-nov-23	17-nov-23	NOVALPS	23 Impasse des Meuniers	GAHAN	JULHES Sébastien et ESTEVE Isabelle	D 959 ; D 994 ; D 995 ; D 1022 ; D 1024	540 000,00 €

Mrs Gilles et Sophie DELERCE demandent un rendez-vous avec la commission d'urbanisme afin de traiter de l'évacuation des eaux pluviales des Brons car ce réseau est surchargé en période de crue. Selon Christian VULLIEZ, un certain nombre de zones sont concernées dans le village. Plusieurs dérogations sont également demandées par le bureau d'architecte : elles concernent l'épaisseur des toits, la composition en aluminium des fenêtres et portes fenêtres ainsi que la pose des panneaux solaires en applique. Le conseil municipal est globalement favorable à ces demandes de dérogation. Elles apparaîtront à la CCHC sous forme d'adaptations mineures et contribueront à une évolution et une adaptation progressive du PLUi-H.

6. Vote des subventions 2023

La SEA est désormais financée par la CCHC.

Pour l'attribution 2024 des subventions aux associations, L'étude des demandes sera effectuée au printemps 2024.

Le conseil municipal délibère et approuve ces attributions à l'unanimité.

N° 2023/009/004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 9		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie et VAUTHAY Michaël.

POUVOIRS : BOYAT Sylvie à MORAND Jean-Claude et VAUTHAY Michaël à MENOUD Florian.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le Conseil Municipal,
VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU la délibération 2023004001 en date du 5 avril 2023 portant adoption du budget primitif communal 2023,
VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations, suivant tableau ci-dessous :

Association	Subvention	Remarques
APE SEYTROUX	250.00	Frais divers
APE SEYTROUX	6 175.00	Participation aux activités sportives
Foyer rural	1 000.00	Feux d'artifice
APE Collège	140.00	
Ski Club St Jean d'Aulps	260.00	
Pompiers de Saint Jean d'Aulps	100.00	
Association La Ruche	100.00	
Union Nationale des Combattants 74	80.00	
AFTC 74 (Traumatisés crâniens)	80.00	
Banque Alimentaire 74	65.00	
Loco Motive (Leucémie)	80.00	
Resto du Cœur 74	80.00	
Téléthon (AFM)	80.00	
APEI	80.00	
Octobre rose	150.00	
Judo club des portes du soleil	100.00	
Lymphome espoir	80.00	
Collège H.C : échange Franco-allemand	150.00	
Collège H.C : Montée de Graydon	240.00	
Total	9 290.00 €	

N° 2023/009/004

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

D'AUTORISER Monsieur le MAIRE à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le

7. Terrain Belle Plagne.

Des terrains appartenant à la commune sont exploités par la montagne de Belle Plagne, ceci depuis des temps immémoriaux. Ces parcelles peuvent être vendues à la montagne afin que la commune récupère une partie des impôts consenties. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de ces parcelles : section C n° 271, 272, 273, 296 et 297.

8. Point sur le déneigement

Denis LAVANCHY est en arrêt de travail jusqu'au 22 décembre. La CCHC s'occupe du déneigement les lundi, mardi et mercredi. Mr le maire le jeudi, Michael VAUTHAY le vendredi et Olivier DELERCE les samedi et dimanche.

9. Point sur le dossier de la traversée du village

Le dossier de sécurisation de la traversée du village pour la partie piétons peut être portée par la commune et bénéficier d'une aide au titre de LEADER.

Mr le maire propose de déposer un dossier de demande de subventions au LEADER. Le conseil municipal délibère et approuve la dépose de ce dossier à l'unanimité.

N° 2023/009/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 9 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie et VAUTHAY Michaël.

POUVOIRS : BOYAT Sylvie à MORAND Jean-Claude et VAUTHAY Michaël à MENOUD Florian.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Renforcement de la mobilité douce au centre du village

M. le Maire présente le projet d'une mobilité douce au centre bourg pour relier l'école, les bâtiments publics (salle d'animations, mairie, église), la maison multiservices, les équipements sportifs (Agospace, pumptrack) et la base de loisirs. Le dossier a été réalisé par le cabinet TROMBERT-MAGRETTI.

Cet aménagement sera en continuité du sentier « Seytroux à la loups » existant, et permettra dans l'avenir un parcours sécurisé pour découvrir notre patrimoine bâti, culturel et naturel. Ces travaux seront réalisés en même temps que l'amélioration de la voirie existante.

Coût global des travaux : 112 605.00 € H.T

Monsieur le Maire rappelle que la région Auvergne-Rhône-Alpes en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation 2023-2027 lance un appel à candidatures auprès des territoires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre du LEADER ; que les aménagements pour une mobilité douce au centre bourg sont éligibles au LEADER.

Après débat, le Conseil Municipal **DECIDE :**

- **D'ENGAGER** le projet pour la période 2024/2025 pour un montant de 112 605.00 € H.T
- **DE SOLLICITER** la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un soutien financier au taux le plus élevé possible
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture le
Affiché le

10. Questions diverses

Mr le maire propose de fixer la date des vœux du maire au 26 janvier 2024 à 19h00.

La commission patrimoine est sollicitée pour le projet de « route du patrimoine » qui concerne tous les villages de la vallée. Trois types de patrimoines sont considérés : culturel, matériel et immatériel. La commission patrimoine est composée de MORAND Jean-Claude, BOINNARD MORALLET Laurence, VAUTHAY Eliane et BOINNARD Nadine. Il est convenu de la date du 10 janvier 2024 à 16h00 pour se réunir et étudier ce projet.

Concernant les appartements communaux, Les loyers ne seront pas augmentés en 2024.

La séance est clôturée à 21h25.